TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de Me Mouny, vice-président

Prétendu agent de publicité. — Chacun sait la [illegible] que tient la réclame actuellement dans la [illegible] commerciale et point n'est besoin d'être grand [illegible] pour se rendre compte qu'une réclame habilement faite peut décupler et plus un chiffre d'affaires.

Ancien journaliste, Adolphe Turbin, 32 ans, avait établi agent de publicité, rue Basse, à Lille. [illegible] Roubaix la durée de l'Exposition lui parut une [illegible] excellente occasion pour réunir de nombreuses souscriptions afin de publier une liste de maisons recommandées dans une circulaire qui serait distribuée à profusion aux alentours de l'Exposition. [illegible] rien ne parut.

A Lille, un journal devait également servir à [illegible] de la publicité en faveur des meilleures maisons de la Place. Le premier numéro est encore à paraître.

A Armentières, à Tourcoing, à Dunkerque, des [illegible] devaient être faites en faveur des souscripteurs, soit dans les journaux locaux soit dans des circulaires à paraître. Les intéressés attendent encore.

Bref, le nombre des dupes est élevé et le profit [illegible] pas à dédaigner, quelque les souscriptions [illegible] été de 5, 10 et 15 fr.

[illegible]6, à Lyon, pour des faits de même nature, [illegible] condamné à 3 mois de prison.

[illegible] **Crédulité.** — Les cheveux blancs et frisés [illegible] de Vénérable la rosette d'officier de l'Instruction publique, il ne pouvait pas ne pas inspirer confiance. [illegible] «Les Annales contemporaines», des timbres de l'Exposition [illegible], il avait émis [illegible] devaient servir on ne sait [illegible] Roubaix, timbres qui [illegible] vendaient comme [illegible] quot mais qui, para[illegible] petits pains frais. [illegible] indélicatesses sont [illegible] faits constituant des [illegible] pénal ne permet [illegible] à sa charge, mais le Code [illegible] s'appuie au[illegible] de les réprimer et la prévention [illegible] d'hui sur les deux faits suivants [illegible] plutôt à [illegible] reproche à M. de Verfaille ou [illegible] Caillot qui avait son bureau à Lille, rue de l'Hôpital, 32 bis :

D'avoir exigé de Gustave Potié, entré à son service comme courtier, un cautionnement de cent francs, somme qui n'a pas été rendus au départ de Potié ;

D'avoir tiré une traite sur la maison Vanachère, rue de l'Alma, à Roubaix, et de l'avoir escomptée à la maison Delebois et Walbaum, rue de la Gare, 95, en même temps qu'il recevait de la maison Vanachère ce qui lui était dû.

A cela, Caillot répond. Il y a compte à faire avec Potié et moi et quand il m'aura présenté le compte des timbres qu'il a vendus pour moi, car j'ai eu au remis 550.000, je verrai ce que j'ai à faire.

D'autre part, si j'ai touché de la maison Vanachère le montant de ce qui m'était dû, c'est après que Potié et je n'ai jamais refusé de m'arranger avec la maison Delebois.

Caillot qui se dit ancien avocat à Lyon, se défend, on le voit très bien, et le Tribunal, sur la demande du défenseur, Me Balavoine, remet l'affaire à jeudi pour complément d'information.

«L'Energie» mène à tout. — Que d'ironie dans le titre aujourd'hui, qu'Albert Wathelet, 33 ans, ancien directeur de l'«Energie», agence de recouvrements, 103, rue de Blanchemaille, à Roubaix, comparaît sur les bancs de la correctionnelle.

Cette institution de défense des intérêts du commerce et de l'industrie semblait pourtant prospérer quand fin 1910 parut une circulaire plutôt insolite. Il lieu de faire les remboursements tous les mois comme par le passé, la Direction prévenait sa clientèle que désormais, pour plus de régularité, la distribution des fonds perçus aurait lieu chaque trimestre et pour la première fois dans l'année au avril 1911.

Mais, simple coïncidence sans doute, dans l'après-midi du 10 avril, le directeur Wathelet disparaissait, emportant tous les fonds disponibles sans l'on sut exactement où il était passé.

Par la suite, on apprit que réfugié à Londres puis à Liverpool d'où il comptait s'embarquer pour l'Amérique, il était revenu à Paris auprès de parents à lui où la police le cueillit un beau jour.

Durant le premier trimestre de 1911, Wathelet, déclaré en faillite et dont Me Jules Lefebvre, syndic à Roubaix, a été nommé syndic, toutefois environ 19.000 francs ; il y a lieu, il est vrai, de déduire de ce chiffre la commission de 25 % qu'il se réservait. Mais Wathelet ne prétend avoir reporté que 4.900 fr.

Et pourtant si les clients de «l'Energie» avaient eu au passé de Wathelet 5 et 10 mois de prison, sur vol par le tribunal de la Seine en 1889, deux ans pour escroquerie en 1898, quatre ans par la Cour pour le même motif, à Charleroi, ils n'auraient probablement pas eu en lui la confiance qu'ils lui ont témoignée.

La question n'est pas là aujourd'hui où quelques-unes des nombreuses personnes, ses victimes, viennent témoigner contre lui et dire au Tribunal la mauvaise impression que leur avait causée la [illegible] de fin 1910.

Wathelet, aujourd'hui repentant, regrette sa conduite et à sa décharge son défenseur, Me Cléry, ne peut que faire valoir sa volonté de s'amender et [illegible] sentiments de famille prononcés. Il n'y a pas préméditation et ses remords ont déjà fait payer bien cher à Wathelet, avec le chagrin qu'il a causé à sa famille, la fugue cause de tout le mal.

Le Tribunal condamne Wathelet à 13 mois de prison.

Trop d'obligeance nuit. — Dans la nuit du 3 au décembre dernier, à l'estaminet de la Motte-au-[illegible], à Lys-lez-Lannoy, une bagarre avait lieu entre Pierre Vandenberghe, 31 ans, tailleur d'habits à Lys, et un autre consommateur. Comme les [illegible] menaçaient de tourner au tragique, on alla chez M. Eugène Delespaul, 30 ans, marchand de charbons, rue du Bois, 38, à Lys, d'intervenir.

Celui-ci s'efforça de calmer les adversaires, mais Vandenberghe ne l'entendit pas ainsi et tournant sa fureur contre le conciliateur, il lui donna un coup de couteau à la poitrine et un au bras gauche.

Le geste fut vu par des consommateurs présents qui portèrent secours à M. Delespaul et le couteau fut trouvé sur les lieux. Cela n'empêche nullement Vandenberghe de nier à outrance.

Le Tribunal le condamne à 8 mois de prison, mais lui accorde le sursis.

Défenseur : Me Mouquet.

La scène sanglante de la rue Jacquard, à Roubaix. — Le 13 novembre, au soir, dans l'estaminet rue Jacquard, 116, par la nommée Elise Dupont, un sieur Kléber Lagache, 30 ans, débardeur, demeurant rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 42, à Roubaix, brutalisait une femme qui se trouvait là.

Les deux frères Lucas, Désiré, 18 ans, et Emile, voulurent prendre la défense de la femme. Le ton monta rapidement et bientôt la rixe prévue se produisit. Kléber Lagache, devenu furieux, se précipita sur Emile qu'il mordit cruellement à l'index.

Il s'acharnait sur lui, prêt à faire un mauvais parti, quand son frère Désiré sortit son couteau et lui en asséna dans le dos un formidable coup sous l'omoplate, coup qui perfora même le poumon.

Néanmoins, après avoir été longtemps en danger, Kléber Lagache est aujourd'hui remis, et à l'audience il regrette que la justice ait mis le nez dans ses affaires «qu'il aurait bien su arranger lui-même», dit-il.

Désiré Lucas, poursuivi pour coups et blessures et infraction à un arrêté d'expulsion, est condamné à 3 mois de prison.

Affaires diverses. — Le 28 décembre, venant de Roubaix, Alfred Bonte, 18 ans, domicilié rue du Tilleul, à Tourcoing, passait à l'octroi de Tourcoing, porteur d'un sommier. Comme il ne pouvait acquitter les droits, il reprit le chemin de Roubaix avec son colis. Sa conduite parut suspecte aux préposés de l'octroi qui le prirent. Interrogé par la police, Bonte finit par avouer que le sommier avait été volé chez un peintre de la rue Daubenton. — 1 mois avec sursis.

— Emile Dernoncourt, 19 ans, et son amie Georgina Lemaire, 17 ans, s'étant dits Savary, se sont concertés pour voler à Mme Prévost, cabaretière, rue de Naples, 6, à Roubaix, 5 fr. dissimulés dans son lit sous le matelas et 75 francs enfermés dans une malle dans sa chambre. — 4 mois à Dernoncourt et 1 mois à Georgina Lemaire.

— En plein jour, rue Alain de Lille, à Lille, M. Mahieu rentrait chez lui quand il se trouva dans le couloir face à face avec deux cambrioleurs qui, le bousculant, prirent la fuite, mais qu'il poursuivit en vain. Pendant ce temps, deux autres cambrioleurs occupés à travailler (!) dans la cave, justement émus de l'alarme donnée, se sauvaient par la cour, escaladant les murs. L'un d'eux tomba lourdement sur le sol où il resta quelques instants étourdi, ce qui permit à plusieurs témoins de donner son signalement à la police. Bientôt arrêté, Louis Betrancourt, 18 ans, se voit condamner aujourd'hui à un an de prison.

Nouvelles Militaires

TABLEAU D'AVANCEMENT

Sont inscrits au tableau d'avancement pour 1912 :

Infanterie. — Pour le grade de colonel, les lieutenants-colonels Codet, du 1er d'infanterie, n° 7 ; De Riols de Fonclare, du 143e, n° 24 ; Nourrisson, état-major du 1er corps, n° 29 ; Bernard, du 110e, n° 39.

Pour le grade de lieutenant-colonel, le chef de bataillon Thaon, du 8e d'infanterie, n° 93.

Pour le grade de chef de bataillon, les capitaines : 8e d'infanterie, n° 29 ; Beaussenat, Lenhardt, du [illegible]nard, du 110e, n° 77 ; Bigot, du 16e chasseurs, n° 62 ; Boulet-Beauveau, du 143e, n° 63 ; David, de l'état-major du 1er corps, n° 70 ; Marquet, du 33e, n° 103.

Pour le grade de capitaine, les lieutenants : Bruant, du 84e d'infanterie, n° 1 ; Cordu, du 8e, n° 5 ; Renard, du 145e, n° 21 ; [illegible]ervelle, du 33e, n° 15 ; Le Chauff de Kerguenec, du [illegible] n° 46 ; Guisselin, du 110e, n° 73 ; De Robault de [illegible]urieux, du 33e, n° 85.

Pour le grade de sous-lieutenant, les adjudants Petain, du 33e, n° 5 ; Hénon, du 16e bataillon de chasseurs, n° 15 ; Debril, du 110e, n° 15 ; Wambeke, du 8e, n° 59.

Cavalerie. — Sont inscrits : pour le grade de colonel, le lieutenant-colonel Pressoir, du 3e cuirassiers, n° 1.

Pour le grade de chef d'escadron : le capitaine Perrin, du 2e cuirassiers, n° 25.

Pour le grade de capitaine : les lieutenants B[illegible]ry, du 6e chasseurs, n° 52 ; Deffay, du 2e cuirassiers, n° 9.

1er legion de gendarmerie : pour le grade de chef d'escadron, le capitaine Gaffet, de la 1re légion, n° 9.

Pour le grade de capitaine, les lieutenants Gest, n° 8 ; Coin, n° 12.

Sont classés pour être admis dans la gendarmerie : MM. Monnier, capitaine au 157e d'Infanterie, n° 22 ; Pradoura, lieutenant au 157e d'infant., n° 19 ; Gauthier, lieutenant au 157e, n° 21.

Artillerie. — Sont inscrits : pour le grade de lieutenant-colonel, le chef d'escadron Vial, du 15e, n° 97.

Pour le grade de chef d'escadron : le capitaine Bau, du 15e, n° 33.

Pour le grade de capitaine : le lieutenant Hubert, du 15e, n° 18.

Pour le grade de sous-lieutenant : l'adjudant Schreyeck, du 21e, n° 20.

Genie. — Est inscrit pour le grade de chef de bataillon, le capitaine Renny, chef du génie à Boulogne-sur-Mer, n° 12.

Administration. — Est inscrit pour le grade d'officier principal d'administration, l'officier d'administration de 1re classe Termaux, de Dunkerque, n° 3.

PROMOTIONS ET NOMINATIONS. — Réserve. — Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre de réserve, aux grades ci-après :

Infanterie. — Au grade de lieutenant : à Lille, MM. Croin et Daufy ; à Valenciennes, M. Lefebvre ; à Avesnes, MM. Cornuel-Sabatier, Roux et Walwein ; à Arras, MM. Bloquel et Rohas ; à Béthune, MM. Choquet, Meurisse, Long, Brien et Parmentier ; à Saint-Omer, M. Ravisse ; à Dunkerque, MM. Laurent, Bis, Gaquerre et Dutoit.

Au grade de sous-lieutenant : à Cambrai, MM. Panien et Wartelle ; à Arras, M. Vilrant ; à Béthune, M. Colombani de Nédo ; à Saint-Omer, MM. Bertrand, Retail et Delozière ; à Dunkerque, M. Polaert.

Cavalerie. — Au grade de sous-lieutenant à la 1re région (service éventuel des remontes) : à Valenciennes, M. Deslandes.

Artillerie. — Au grade de lieutenant, au 41e : MM. Savet, en résidence à Roubaix ; Maréchal, Déptnoy, Jaula, Heyndrickx, Julienne, sous-lieutenants du 41e ; Gehu et Alvergnat, sous-lieutenants du 27e.

Au grade de sous-lieutenant : M. Liagre, du 27e, au 41e.

Train des equipages. — Au grade de lieutenant : MM. Poulain et Bouillez, sous-lieutenants du 1er escadron.

Au grade de sous-lieutenant : M. Laroche, sous-officier du 1er escadron, au 6e.

NOMINATION. — Etat-major général de l'armée. — Armée active. — Le général de brigade Lebas, adjoint au commandant supérieur de la défense des places du groupe de Lille, gouverneur de Lille, a été nommé au commandement supérieur de la défense des places du groupe de Lille, en remplacement de M. le général de division Véramd, appelé à d'autres fonctions.

MÉDAILLE MILITAIRE. — Obtiennent la médaille militaire : MM. Guillemain, gardien de la batterie à la direction de Maubeuge ; Michalat, caporal cordonnier au 43e d'infanterie ; Cognet, adjudant au 127e ; Duperier, adjudant à l'école de préparation de Montreuil-sur-Mer ; Boichot, maréchal des logis au 4e cuirassiers ; Derick-Lepers, adjudant au 27e d'artillerie ; 1re legion de gendarmerie, Dorge, Besancenot, Paget, maréchaux des logis ; Cornu et Hubert, brigadiers ; Rolart, gendarme.

DANS LA MARINE. — Sont promus : au grade de capitaine de vaisseau, M. le capitaine de frégate Barthes. — Au grade de capitaine de frégate, les lieutenants de vaisseau : de Corneillan, Gonzales, de Linares, Seriot, Docteur, de Brossart, Somborn. — Au grade de lieutenant de vaisseau : les enseignes de vaisseau Cron, Duffay, Darlan, Lefranc, Teillac, Umsecher, Richard, Ravend.

La Vie Sportive

Football-Association

Les derniers matches de l'année

LE CLUB ATHLÉTIQUE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BAT L'UNION SPORTIVE TOURQUENNOISE PAR 4 BUTS A 1.

Un nombreux public était venu assister à cette rencontre qui fut fort intéressante. L'U. S. T. présentait une équipe très mixte, où manquaient Raulin, Moigneu, Filez Adrien et Filez Henri, ces trois derniers empêchés par les règlements de l'U. S. F. S. A.

Le C. A. S. G. jouait sans Mathieu et Trousselier désignés pour le match France-Angleterre, et remplacés par Corbel, le centre-avant de Saint-Servan, et Gigout, du C. A. 14e, mais Victor Denis quoique jouant aujourd'hui, lundi, le match France-Angleterre, avait tenu à montrer au public tourquennois qu'il n'avait rien perdu de ses brillantes qualités.

LA PARTIE

Vande Veegaete siffle le coup d'envoi à 2 h. 30. Paris s'organise rapidement et bientôt Duterte, l'ancien centre-avant de l'U.S.T., marque le premier but pour Paris. Un second but est marqué par Bricotteau sur une faute de tactique de la défense tourquennoise. La mi-temps est sifflée sur le résultat de 2 buts à 0 en faveur de Paris.

A la reprise l'U. S. T. semble vouloir imposer son jeu de petites passes, mais le merveilleux V. Denis brise toute tentative de combinaison, néanmoins Quivrin marque un premier but pour Tourcoing, qui a le don d'émoustiller les Ustiens, un coup franc dans la surface de réparation met le but parisien en danger, mais peu après Corbel s'échappe et marque. Quelques minutes après Bricotteau ajoute un quatrième but. Le C. A. S. G. gagne le match par 4 buts à 1.

Le héros du match fut l'international V. Denis qui fut vraiment merveilleux et surclassa tout le monde, c'est vraiment dommage que Moigneu dut se contenter de faire la touche, car on eut certes assisté à un beau duel. Le reste de l'équipe parisienne a fait montre de grandes qualités. Thomas à l'arrière est très sûr. Duterte est toujours l'excellent joueur que l'on connut à l'U. S. T.

De l'équipe tourquennoise disons de suite qu'elle fut dépaysée par l'absence de ses ténors. Catelain au but fut très malchanceux. Robert Quivrin joua l'homme et eut tort. Dujardin avait besoin de ce match pour reprendre son assurance, mais l'entente fait encore défaut dans cette ligne qui pourrait être excellente. Gaeremynck fut le meilleur demi. Wattrelot avait l'ingrate mission de remplacer Moigneu, il fit de son mieux. Favart qui remplaçait Raulin, fit un bon match, ses dégagements sont encore trop forts pour un demi et ses balles ne vont pas toujours aux avants. Use avants Ustiens, Jules Dubly fit seul quelque bonne besogne. H. Lesur oublia totalement de se servir de sa vitesse. Quivrin, Dejonghe et Lefebvre firent tous leurs efforts pour marquer, mais manquèrent souvent de propos.

L'arbitre C. Van de Veegaete ne sut pas donner satisfaction ni à l'une ni à l'autre des deux équipes en présence. Il n'y eut pas de sa faute, le fait est assez rare pour qu'il vaille d'être signalé.

LE STADE ROUBAISIEN ET LE CLUB FRANÇAIS FONT MATCH NUL PAR 2 BUTS A 2.

Partie jouée à la porte Brancion, à Paris, devant un millier de spectateurs. Ce match fut disputé de bout en bout avec acharnement. A la mi-temps, malgré que le jeu fut égal, les Parisiens menaient avec 1 but.

A la reprise, le S. R. attaque et mène le jeu. La ligne d'avants de Roubaix, bien emmenée par son capitaine, marque deux buts d'une façon toute scientifique.

Un équipier roubaisien blessé, dut quitter le terrain et pendant 35 minutes le S. R. joue à dix hommes.

Malgré ce handicap, le Stade continua à dominer, mais la défense adverse ne laissa rien passer. Taylor, le brillant goal keeper parisien, se distingua particulièrement.

Une minute avant la fin sur une échappée, le Club Français parvint à égaliser.

Ce résultat tout à l'honneur de l'équipe roubaisienne qui était privée des services de son excellent demi-droit, et qui a pu tenir en échec, sur son terrain, il y a fait jour un des favoris du championnat de Paris, fait bien augurer de la rencontre de dimanche prochain contre l'U. S. T.

LE CLUB ATHLÉTIQUE ROUBAISIEN (2) a battu l'équipe (1) de l'Amical Club du Chêne-Houpline par 2 buts à 0.

LE C.A.R. (3) a battu le Football-Association du Sacré-Cœur (3) par 5 buts à 1.

LE C.A.R. (4) a battu par 18 buts à 0 l'équipe des vétérans de ce même club.

LE FOOTBALL-ASSOCIATION DU SACRE-CŒUR (1) a battu par 3 buts à 2 l'équipe tre (incomplète) du Club Athlétique Roubaisien.

UNION SPORTIVE TOURQUENNOISE. — En raison des fêtes du nouvel an, les réunions de commissions de football et administrative auront lieu mardi 2 janvier.

Hippisme

LES COURSES A MARSEILLE
du dimanche 31 décembre

Marseille, 31 décembre. — (Par dépêche.) — Voici les résultats des courses qui ont eu lieu dimanche, à Marseille.

Prix de la Corniche : Ecurie A. Veil-Picard, gag. pes. 7.00, pel. 7.00 ; 1er, Le Jouffan (Parfrement), pes. 7.00, pel. 7.00 ; 2e, Rocroy (Thibault), pes. 10.00, pel. 9.50 ; 3e, Dynamo. — Non placés : Maman Colibri.

Prix du Prado : Ecurie A. Veil-Picard, gag. pes. 11.00, pel. 11.00 ; 1er, Cristal (Parfrement), pes. 9.50, pel. 8.50 ; 2e, Cuennaise (A. Chapman), pes. 8.00, pel. 7.50 ; 3e, Mistinguette. — Non placés : Yrette, Primo III, Rivalité II.

Prix Massila : 1er, Largentière II (Parfrement), pes. 19.00, pl. 7.00, pel. 19.50, pl. 7.00 ; 2e, Monsieur Monestyr (P. Woodland), pes. 9.50, pel. 9.50 ; 3e, Talmont. — Non placés : Coup de Mer, Monticello, Aurréole.

Prix du Frioul : 1er, Ravigote (Thibault), pes. 9.50, pl. 7.00, pel. 9.00, pl. 6.50 ; 2e, Anvil (Odell), pes. 19.50, pel. 23.00 ; 3e, Alexis. — Non placés : Platine, Eddie.

LES COURSES A VINCENNES
du dimanche 31 décembre

Paris, 31 décembre. — (Par dépêche.) — Voici les résultats des courses qui ont eu lieu dimanche, à Vincennes.

Prix de Courtelles : 1er, Isard (Cnudde), pes. 107.00, pl. 37.50, pel. 46.50, pl. 17.00 ; 2e, Irma (Clerans), pes. 20.00, pel. 10.50 ; 3e, Idole (M. C. Dewazières), pes. 65.00, pel. 30.50. — Non placés : Isère, Ipsa, Imprévu, Industrie, Ibrahim, Isopode, Ile Madame.

Prix de Civens : 1er, Déesse (Marty), pes. 41.50, pl. 17.00, pel. 25.00, pl. 9.50 ; 2e, Fresnay (Tamberli), pes. 23.00, pel. 16.50 ; 3e, Avenir (J. Méquignon), pes. 23.50, pel. 15.50. — Non placés : Feltre, Edouard, Egbert, Gallus, Elysée, Edypile, Huiron, Rama, Estimauville, Enchanteur.

Prix d'Avranches : Huit (A. Méquignon), pes. 31.50, pl. 10.00, pel. 19.50, pl. 9.50 ; 2e, Henner (Pain), pes. 18.50, pel. 11.50 ; 3e, Hamilton. — Non placés : Héréda, Hydie, Incertaine.

Prix de Suienes : 1er, Ionome (Gitton), pes. 31.50, pl. 20.00, pel. 15.00, pl. 8.50 ; 2e, Ida Princeton (Tamberli), pes. 17.50, pel. 8.00 ; 3e, Illico. — Non placés : Istace, Ideo, Iris, Impétueuse.

Prix de Carentan : 1er, Halla (Simonard), pes. 94.00, pl. 20.50, pel. 41.50, pl. 10.50 ; 2e, Iona (Gardy), pes. 13.50, pel. 6.50 ; 3e, Harlette (Labatut), pes. 22.50, pel. 14.00. — Non placés : Houri, Index, Ivoire, Héroïne, Incognito, Horace Vernet, Impétueux, Héroïne.

Prix du Chêne : Ecurie Rousseau, gag. pes. 15.50, pel. 7.50 ; 1er, Gervaise (Prosper), pes. 20.00, pel. 10.00 ; 2e, Feu Follet (M. L. Hémard), pes. 31.50, pel. 16.00 ; 3e, Vaillant (M. L. Forcinal), pes. 25.50, pel. 11.00. — Non placés : Halifax, Eilane, Fil d'Acier, Estry, Hirle, Hauterive, Etourdi, Garanti.

TORRILHON

Tir

ROUBAIX. — Tir National, S.A.G., 45. — Il y a affluence au stand, depuis le 3 décembre, date à laquelle a commencé le tir des cartes de maîtres-tireurs. Le grand hall du pas de tir présente chaque dimanche l'animation des jours de concours. Cette heureuse innovation, complétée par la réduction du tarif des munitions Lebel, promet en effet aux sociétaires, tout en faisant leur entraînement habituel à moins de frais que par le passé, d'avoir la satisfaction d'obtenir les jolis insignes affectés au tir de ces cartes. Se sont classés actuellement :

En catégorie B (200 mètres) : MM. Lesaffre, Louis Renard, Loridant, Pierre Renard, Félix Betremieux, Cau, Savories, Quaneaux, Fauvarque, Briffaut, Bonte, Andrieu, Delomel, Williot. — En catégorie B (300 mètres) : MM. Loridant, Delomel, Williot, Louis Renard. — En catégorie B (200 mètres, vitesse) : MM. Quaneaux, Louis Renard, Fauvarque. — En catégorie C (200 mètres) : M. H. Beaudier. — Le tir de ces cartes est absolument gratuit et a lieu chaque dimanche.

Jeu de Piquet

ROUBAIX. — Lundi 1er janvier, chez Louis Delhice, angle des rues des Champs et de l'Espérance, concours de piquet, 3 tours pour 10 fr. On commencera à 10 h. du matin. Qu'on se le dise. 00874d

Combats de Coqs

WATTRELOS. — Au Grand Parc, rue Carnot, Lundi 1er janvier, jour de l'An, 3 de 5 mort pour 200 fr., paire de plaisir 130 fr., contre le Gallodrome de Tourcoing. Mise au pare à 5 h. précises.

TOURCOING. — Le premier janvier un 3 de 5 pour 100 francs, au «Gallo-Club», rue du Haze, 120, contre les «Marchands de beurre de Dixmude». 20301

BULLETIN FINANCIER

30 décembre 1911.

On sait que le taux des reports ne dépassera guère 5 % en moyenne au parquet et 6 % en coulisse. Le marché ne pouvait donc que manifester à nouveau sa résistance. On s'est contenté de reproduire à peu de chose près les cours de clôture de la veille et l'on s'est peu soucié de la réponse des primes ainsi qu'il convenait d'ailleurs puisque la plupart d'entre elles avaient été abandonnées. Il n'y a guère que les valeurs russes qui continuent à marcher de l'avant. Par contre, les mines d'or sont toujours lourdes et l'on y sent la présence d'un très gros découvert, plus gros même qu'il n'était permis de le supposer.

Notre 3 % termine calme à 94.35 ; quant au groupe étranger, si les Russes et le Serbe s'adjugent chacun 5 centimes environ, l'Extérieure, le Turc et le Brésil en perdent autant.

On est mieux tenu dans le compartiment des grandes Banques ; la Banque de Paris vaut 1784, l'Union Parisienne 1231, Crédit Mobilier 703. Nouvelle avance du Crédit Français à 552. Banques étrangères soutenues ; Nationale du Mexique 1021, Banque de Rome 115.

Chemins de fer français inactifs. On ne fait d'ailleurs pas plus d'affaires en Chemins étrangers où l'on retrouve le Nord de l'Espagne à 420, le Saragosse à 415, les Andalous à 265.

En valeurs de traction, le Métropolitain se consolide à 588, le Nord-Sud demeure à 276, la Thomson à 80.

Vifs progrès des Industrielles russes : Bakou passe de 1077 à 1098, Sosnowice de 1575 à 1584.

Le Rio-Tinto reste ferme 1835 et 1837 contre 1833 hier.

En banque, les cuprifères s'améliorent également. La Tharsis prend une unité à 118.50, Utah Copper 59.50.

Caoutchoucs soutenus : Malacca 275.50 contre 271.

Parmi les métallurgiques russes, la Maltzoff s'avance à 570 ; on traite la Hartmann à 675 et le Platine à 879 contre 881.

Vive avance de la Balia à 416.50 au lieu de 405 francs.

En mines d'or, et en diamantifères, les réalisations se continuent, ramenant la Goldfields à 101.50, la Randmines à 167, la De Beers à 470.

Au comptant, la Tenabo-Mining et Smelting reste en bonnes tendances à 11 fr. C'est jeudi dernier qu'elle a été admise à la Bourse de Lyon où elle figure, rappelons-le, à la deuxième partie de la cote officielle et où elle a reçu l'accueil le plus encourageant.

La Preciosa se traite aux environs de 7.50. Les travaux de développement de la Preciosa ont recoupé la veine El Muerto dans une partie éloignée des anciens travaux opérés jadis sur cette veine. Cette découverte démontre la continuité du gisement qui devient chaque jour plus important.

PHILOUZE & WADDINGTON,
20, rue Le Peletier, Paris.

OBLIGATIONS 5 % de VILLES, CHEMINS DE FER, TRAMWAYS. — TITRES BELGES. — BULTÉ, 35, rue Neuve, Roubaix et 25, Grand'Place, Mouscron. — Réclamer bulletin financier de la Maison, 20e année. 447

REVUE FINANCIERE

Le marché qui s'était montré très indécis pendant toute la première partie de la semaine, a été plus animé durant les dernières séances. Les Etablissements de Crédit ont été particulièrement recherchés, ainsi que les Cuprifères et quelques Industrielles russes. La pénurie des transactions dans le groupe des Fonds d'Etats leur donne une allure hésitante. Notre 3 % est calme à 94,47 ½, Fonds russes résistants. Bonne tenue du Serbe et du Turc. Brésil inactif. Bons de Sao Paulo en progrès à 515 francs.

Les Etablissements de Crédit enregistrent d'appréciables plus-values ; le Crédit Foncier se présente à 807. C'est le 20 janvier que cet Etablissement procédera à l'émission des obligations communales à lots dont il avait été question ces temps derniers. Ces obligations seront du même type que les obligations foncières 1909. Leur intérêt sera aussi de 3 %. Leur prix d'émission est fixé à 248.50, payables 15 fr. en souscrivant, 15 fr. à la délivrance des titres provisoires et le solde en dix versements échelonnés sur une période de plus de trois ans. Ces obligations participeront pendant les vingt premières années, à 12 tirages de lots par an d'un ensemble de 2.064.000 francs de lots et comprenant 12 lots de 100.000 francs. Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 1.536, la Banque de Paris à 1.785. Le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie demeure bien tenu à 683 l'action non libérée et 688 la libérée. Nous rappelons qu'un acompte de dividende sera mis en paiement à partir du 1er janvier. Au comptant, le Crédit Français est très ferme à 550 ; les actions de l'Industrielle Foncière se traitent à 555, se capitalisant à ce cours à un taux avantageux. Les obligations 4 ½ cotent 501, les 4 %, 476. Ces titres sont garantis par des créances hypothécaires et les coupons en sont nets d'impôts. Peu de changements en banques étrangères ; quelques affaires ont été cependant remarquées en Banque de Rome qui évolue aux environs de 115 fr. La Société Foncière Marocaine est toujours très ferme à 118. C'est pour répondre aux nouvelles demandes de nombreux emprunteurs que la Caisse hypothécaire canadienne émet actuellement 40.000 obligations de 500 fr. productives d'un intérêt annuel de 20 fr. net d'impôts, au prix de 467.50. Les souscriptions sont reçues chez tous les banquiers du Syndicat des Banque de Province.

Les actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer demeurent très calmes avec plutôt une nuance de lourdeur. Les Chemins étrangers se contentent de reproduire leurs cours de huitaine. On remarque la fermeté des obligations Argentine Union Railway 5 % dont le cours actuel de 450 paraît avantageux.

Bonne reprise au groupe de la traction du Métropolitain, qui s'avance à 694. Mexico Tramways progressent à 621. Parmi les valeurs de navigation, l'Est Asiatique français est toujours recherché à 250.

Valeurs gazières inactives, de même que les valeurs d'électricité. L'American Telephone est encore hésitant à 729, mais on se rappelle qu'à fin juin, son cours était de 790 et on a tout lieu d'espérer qu'il regagnera cette cote ; il détachera d'ailleurs un coupon trimestriel de 4.90 en janvier.

Les valeurs de pétrole continuent à faire preuve d'animation. Le Naphte russe se montre plus résistant à 424, l'action Naphte Lianosoff continue ses progrès à 452. Les résultats de 1912 paraissent plus brillants encore que ceux de l'exercice précédent. La Franco-Wyoming reprend vivement à 45 fr., le public commençant à faire justice des attaques calomnieuses et anonymes dont elle était l'objet. L'action Casino municipal de Trouville introduite sur le marché, a donné lieu à un petit courant de transactions vers 127.50. Les obligations de la Société Générale Immobilière de la ville de Sao-Paulo placées aux guichets de la Société Marseillaise de Crédit industriel et commercial et de Dépôts à Paris et à Marseille, et la Lloyds Bank à Paris, reçoivent un accueil des plus favorables. Ces obligations de 500 fr. remboursables à 525 sont émises à 407.50 et rapportent 6 % net de tous impôts.

Dans le compartiment industriel russe, les actions Usines Stoll sont restées bien tenues, l'action ancienne à 508, la nouvelle en progrès à 485. On remarque la bonne tenue de l'Anthracite russe à 133, ex-coupon de 9 fr. Bonnes demandes en Mines de houille et de fer de la Russie Méridionale à 149, avec un coupon de 9 fr. à détacher dans quelques jours.

Vive avance des cuprifères sur les progrès du métal. L'Utah Copper est la plus favorisée à 305 fr. le coupon trimestriel de 3.996 par action est payable à partir du 5 janvier à la Banque Dupont et Furbaud, 19, rue Scribe, à Paris. La Miami Copper se négocie à 126.50. La Tenabo Mining and Smelting continue à s'échanger très régulièrement aux environs de 11 fr.

Les mines sud-africaines sont lourdes ; par contre, on recherche les valeurs aurifères des autres pays. La Tarantula Omega cote 11.75 ; la Grange Placer, sa filiale, qui sera prochainement introduite sur le marché, est demandée hors cote à 12 fr. La Preciosa se traite entre 6.50 et 7 en attendant mieux. La Compagnie Occidentale de Madagascar se voit rechercher à 120 fr. Cette entreprise commence à recueillir les avantages de la réorganisation financière à laquelle elle a procédé il y a dix-huit mois et grâce à laquelle elle dispose d'abondantes ressources en espèces et peut poursuivre un programme d'expansion industrielle.

PHILOUZE & WADDINGTON,
20, rue Le Peletier, Paris.

ARÔME PATRELLE
DONNE au BOUILLON Goût exquis ET Belle couleur dorée
CHEZ TOUS ÉPICIERS

États Civils

Cantons de Roubaix

ROUBAIX. — Déclarations de naissances du dimanche 31 décembre. — Denise De Jonghe, avenue Fuhen-Lagache. — Victoria Wurliot, rue de Tournai, cour Bayart, 1. — Marie De Beul, rue Meyerbeer, 1.

Déclarations de décès. — André Forest, 1 mois, rue Delezenne, cour Dulardin, 3. — Charles Lepers, 63 ans, cordonnier, avenue Julien-Lagache. — Jules Fauvarque, 69 ans, marchand forain, rue du Luxembourg.

Cantons de Tourcoing

TOURCOING. — Déclaration de naissance du 31 décembre. — Charles Bostoen, rue de la Latte, 186.

Déclarations de décès. — Jean Bourgois, 68 ans, tisserand, boulevard Gambetta, 57. — Désiré Courouble, 61 ans, tisserand, rue A.-Testelin, 57.

S. GOFFIN Ingénieur — Entrepreneur
43, rue de l'Epeule, ROUBAIX. Téléphone : 749.
ENTREPRISE GÉNÉRALE DE TRAVAUX
MAÇONNERIE
Voûtes et Planchers en Béton armé
Dallages spéciaux non absorbants pour Caves de Brasseries

CONDITIONNEMENTS

Mouvement de la semaine du 25 au 30 déc. 1911

VILLE DE ROUBAIX. — Soies, 1.064 kil ; laines peignées, 194.121 kil ; laines filées, 117.061 kil ; blousses et laines diverses, 46.867 kil ; cotons, jute, lin, etc., 89.344 kilos. Total, 748.780 kilos. — Conditionnement, 1.914 1/2 opérations ; tirage, 668 opérations ; décreusage, 8 opérations ; dégraissage, 21 1/2 opérations. — Marché à terme de Roubaix-Tourcoing, 3.241 kilos.

Le directeur général, **J. Delattre.**

Relevés mensuels comparatifs

VILLE DE ROUBAIX. — Mois de décembre 1909. — Soies, 3.126 kil ; laines peignées, 3.068.462 kil ; laines filées, 673.400 kil ; blousses et laines diverses, 261.630 kil ; cotons, jute, lin, 458.089 kilos. Total, 4.581.986 kilos. — Marché à terme de Roubaix-Tourcoing, 132.539 kilos. — Conditionnement, 11.243 opérations ; tirage, 1.576 opérations ; décreusage, 27 opérations ; dégraissage, 311 opérations.

Mois de décembre 1910. — Soies, 6.122 kil ; laines peignées, 2.194.130 kil ; laines filées, 368.963 kil ; blousses et laines diverses, 178.991 kil ; cotons, jute, lin, 507.815 kilos. Total, 2.846.724 kilos. — Marchés à terme de Roubaix-Tourcoing, 250.857 kil ; d'Anvers, 91.539 kilos. — Conditionnement, 10.255 1/2 opérations ; tir